

**VILLE DE L'ISLE-ADAM****DÉCISION DU MAIRE N°8/2023**

Objet : Classe de découverte du 6 au 10 février 2023 pour les élèves de Monsieur Letourneur de l'école Honoré de Balzac.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que l'école élémentaire Honoré de Balzac située sur la commune de L'Isle-Adam, organise une classe de découverte du lundi 6 au vendredi 10 février 2023 au « Domaine de Hautefeuille » à Malicorne (Yonne).

Considérant la proposition transmise par l'association « *INSTANT SCIENCE* » - Au Moulin du Roy – 32500 FLEURANCE – pour un montant total de 10 940,28 euros TTC se décomposant en deux parties :

- « *Instant science* », partie pédagogique, pour un montant de 6 484,60 euros TTC,
- « *Domaine de Hautefeuille* », hébergement et restauration, pour un montant de 4 455,68 euros TTC.

Considérant que le règlement s'échelonnara de la manière suivante :

Pour l'association « *Instant science* » :

- 30 % du montant sous forme d'arrhes à la signature de la convention, soit la somme de 1 945,38 euros TTC.
- Solde à réception de la facture, soit la somme de 4 539,22 euros TTC.

Pour le « *Domaine de Hautefeuille* » :

- 100 % du montant à réception de la facture, soit la somme de 4 455,68 euros TTC.

DÉCIDE

- **de signer** la convention avec l'association « *INSTANT SCIENCE* » - Au Moulin du Roy – 32500 FLEURANCE – pour un montant total de 10 940,25 euros TTC, à l'occasion de la classe découverte de l'école élémentaire Honoré de Balzac (*élèves de*

**VILLE DE L'ISLE-ADAM**

Monsieur Letourneur) qui se déroulera du lundi 6 février au vendredi 10 février 2022 au « Domaine de Hautefeuille » à Malicorne (Yonne).

L'Isle-Adam, le 13 janvier 2023,

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr